

CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN : DÉFIS ET PROMESSES DE LA LIBÉRALISATION

Montréal, 24 – 29 mars 2003

Point 2 : Examen des questions clés de réglementation dans le cadre de la libéralisation
2.2 : Accès aux marchés

LIBÉRALISATION DU FRET AÉRIEN

(Note présentée par le Conseil international des aéroports)

SOMMAIRE

Le marché du fret aérien devrait être libéralisé. Cela encouragera l'usage optimal de la capacité des aéroports et de l'espace aérien et entraînera des avantages économiques et sociaux.

La suite proposée à la Conférence figure au § 4.1.

1. INTRODUCTION

1.1 L'économie mondiale dépend dans une mesure croissante d'une chaîne logistique sophistiquée qui suppose le transport aérien transcontinental en temps voulu d'éléments de marchandises de grande valeur pendant différents stades du processus de fabrication, ainsi que la livraison directe au client. Chaque étape de cette chaîne est sensible au facteur temps. Dans l'économie concurrentielle d'aujourd'hui, un transport aérien fiable et sans rupture et le transfert rapide et efficace du produit à chaque arrêt sont d'une importance cruciale. On estime que 40 pour cent des échanges commerciaux mondiaux, ce qui représente une valeur de plus de 2 500 milliards de dollars US, se font par la voie aérienne. L'ACI pense que ce chiffre pourrait augmenter considérablement, à l'avantage de l'économie mondiale, si la réglementation actuelle du fret était progressivement libéralisée pour laisser les forces du marché être le moteur du transport aérien.

1.2 La note WP/10 décrit en détail le fonctionnement actuel du marché des services de fret aérien, les distorsions des forces du marché inhérentes à l'établissement d'un lien entre les droits de trafic de passagers et les droits de trafic de fret, et les importantes distinctions entre les opérations de passagers et les opérations de fret. Elle présente aussi un argument puissant et convaincant pour la libéralisation des

¹ Les versions en français et en espagnol ont été fournies par le Conseil international des aéroports (ACI).

services internationaux tout-cargo qui n'ont pas déjà été libéralisés. La présente note se centre sur l'impact de la libéralisation des services de fret sur les exploitants d'aéroports.

2. ANALYSE

2.1 Les prévisions les plus récentes de l'ACI en matière de fret prévoient une augmentation annuelle moyenne de 4,4 pour en volume jusqu'en 2020. Ces prévisions ont été établies à partir d'un échantillon de 300 aéroports, dont beaucoup ont des contraintes de capacité. Dans un environnement international de fret plus libéralisé, les aéroports secondaires actuellement sous-utilisés pourraient absorber des taux de croissance du trafic tout-cargo plus élevés, et les taux de croissance globaux pourraient être encore plus élevés.

2.2 Le trafic de fret est très sensible aux variations de tarifs d'autres modes de transport, en particulier le transport ferroviaire, routier et maritime. Bien qu'une proportion élevée du total du fret international en valeur soit acheminée par la voie aérienne, une partie pourrait en être détournée vers d'autres modes, en particulier le transport ferroviaire et le transport routier, si le transport aérien devenait moins compétitif pour certains produits, par exemple suite à une augmentation du prix du carburant ou à de coûteuses nouvelles mesures de sûreté. La libéralisation des droits de trafic de fret pourrait réduire la fuite vers les autres modes de transport en ouvrant de nouveaux services plus directs entre les aéroports secondaires et en évitant les coûteux transferts entre aéroports-pivots et aéroports secondaires, ce qui aiderait le transport aérien à rester compétitif.

2.3 Les exploitants d'aéroports apprécient de plus en plus le fret aérien, comme moyen efficace de maximiser des capacités réduites et de diversifier leurs recettes.

3. CONCLUSIONS

3.1 La libéralisation de l'accès au marché du fret aérien donnerait une grande impulsion à la croissance économique en permettant aux forces du marché de déterminer les flux de fret sur le marché mondial, caractérisé par son interdépendance. Point très important, la libéralisation du fret créerait de nouvelles opportunités pour les aéroports secondaires, désengorgerait les aéroports-pivots, mènerait à une utilisation généralement plus efficace de la capacité réduite des aéroports, et stimulerait le commerce mondial et la création d'emplois.

4. SUITE À DONNER PAR LA CONFERENCE

4.1 La Conférence est invitée à prier instamment les Etats contractants de libéraliser les droits de trafic tout-cargo de façon juste et équitable.